



Indivision succession repartition deséquilibrée

Par **jmml1**, le **01/02/2017 à 13:42**

bonjourrrnma mère est décédée en 2009 (mon père était déjà décédé)rrnla maison familiale a été occupée à titre gratuit par mon frère jusqu' à cette année (avec mon consentement et celui de ma soeur)rrnnous vendons la maison (on est tous d accord pour le faire)rrnnous voudrions , tous les 3, que mon frère qui a occupé la maison ne touche pas sa part en rétribution de l occupation gratuite pendant 8 ans.rnrnpour être précis, il n y a aucun litige entre nous. nous sommes tous les 3 d accordrrncest ce possible ? rnde quelle façon pour éviter une taxation forte ? rnmerci

Par **amajuris**, le **01/02/2017 à 18:43**

bonjour,rnje vous conseille de consulter un notaire qui sera nécessaire pour la vente de la maison.rncela peut être considéré comme une indemnité d'occupation d'un bien indivis par un seul indivisaire.rnsalutations